



Fédération Syndicale Unitaire 95

Stage de formation syndicale

Jeudi 21 février 2008

Maison des Syndicats

95800 Cergy

Deux questions d'actualité : la carte scolaire, le travail

9h-12h : Débat sur LA CARTE SCOLAIRE. (Ce débat avait été annulé du fait des grèves du mois de novembre.) Introduction : Yves Baunay.

« La carte scolaire, créée en 1963 vise à découper le territoire en zone de recrutements des écoles, collèges et lycées publics... Ce système, qui visait notamment à assurer une plus grande mixité sociale, rencontre un certain nombre de limites aujourd'hui, notamment dans les grandes villes et plus particulièrement à partir du collège. L'existence même de véritables ghettos urbains rend en effet impossible toute mixité sociale dans les établissements qui recrutent sur les quartiers concernés... Sa suppression, derrière l'apparence d'une liberté nouvelle, accentuerait les inégalités dans de nombreux quartiers. Prétendre donner le choix aux familles revient, en réalité, à permettre à certains établissements de sélectionner leurs élèves, pénalisant ainsi les familles (et leurs enfants) les plus défavorisées socialement... Pour toutes ces raisons, la FSU se prononce clairement pour le maintien de la carte scolaire... Elle estime que seule une politique éducative qui permette l'existence d'une Ecole publique de qualité sur tout le territoire, avec des moyens considérablement renforcés dans les secteurs les plus fragiles, pourra permettre au système éducatif de remplir ses missions au service de tous les élèves. »

Texte adopté au 5e congrès de la FSU, Marseille.

13h-16h30 : Débat sur LE TRAVAIL, par Yves Baunay.

La campagne de Nicolas Sarkozy s'est articulée autour de plusieurs thèmes concernant le travail. Chacun a entendu parler du « *travailler plus pour gagner plus* » pour une « *France qui se lève tôt* », mais aussi de « *réhabiliter le travail* ».

Cette question n'est évidemment pas anodine pour nous qui sommes syndicalistes. Et pourtant, les syndicats ne traitent pas ou peu de l'activité réelle des individus au sein des collectifs de travail.

C'est la question que tente d'explorer l'Institut de recherche de la FSU.

Yves Baunay, chercheur au sein de l'Institut de recherche de la FSU, viendra à Cergy pour traiter avec nous du thème du travail.

« Le mouvement syndical traite bien des questions de l'emploi et de la précarité, de la protection sociale attachée à l'emploi, des formes renouvelées d'exploitation de la force de travail, des conditions qui sont faites au travail et aux travailleurs, plus récemment des problèmes de la santé au travail. Mais cela ne dit pas tout du travail et laisse dans l'ombre une dimension qui est pourtant cruciale pour les individus et la société: que se passe-t-il pour chacun d'entre nous dans l'activité de travail? Qu'est-ce qui donne éventuellement une « valeur »

au travail? Comment cette activité individuelle s'articule-t-elle au travail collectif ? A la construction des individus et de la société?

Toutes ces questions relèvent-elles de la sphère privée, intime, personnelle des individus? Ou peuvent-elle devenir un enjeu de l'activité syndicale, de la mobilisation des salariés? Le syndicalisme n'a-t-il pas aussi vocation à reconstruire le travail comme expression des valeurs humaines? » Yves Baunay

Pour participer à ce stage, si vous travaillez le jeudi, il est indispensable d'envoyer une demande d'autorisation d'absence, sous forme manuscrite, un mois au plus tard avant la date du stage. Elle doit être adressée au Recteur par la voie hiérarchique. Tout personnel, titulaire ou non a droit à 12 jours d'autorisation d'absence par an pour participer à des stages de formation syndicale.

Modèle d'autorisation d'absence pour participer à un stage de formation syndicale

M. / Mme. / Mlle.
Professeur de
au Lycée / Collège
(adresse de l'établissement)

A Monsieur le Recteur
de l'Académie de Versailles
S/C de M. / Mme le Proviseur / Principal
du Lycée / Collège

Monsieur le Recteur

Conformément aux dispositions (1) :

- de la loi n° 84/16 du 11/01/1984 (art. 34, alinéa 7) portant sur le statut général des fonctionnaires,
- de la loi n° 82/997 du 23/11/1982 relative aux agents non titulaires de l'Etat, définissant

l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire,

j'ai l'honneur de solliciter un congé le 21 février pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Cergy.

Il est organisé par la Section Départementale de la FSU du Val d'Oise sous l'égide du CNFS-FSU, organisme agréé, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au J.O. du 5.02.93).

Je vous prie de croire, Monsieur le Recteur, à l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

A, le

(1) indiquer les références du seul texte correspondant à votre situation (titulaire ou non).